Votre municipalité en bref
Novembre 2026

Bureau municipal

Téléphone : 819-228-3236
Courriel : hoteldeville@st-leon.com
Horaire : Lundi au jeudi
De 9:00 à 12:00 et de 13:00 à 16:30

Prochaine séance du conseil

Date : Mardi 1 décembre 2026
Heure : 19:00
Endroit : Porte côté latéral gauche du bureau municipal

Mot du maire

Déjà un an s'est écoulé depuis que vous nous avez fait confiance en accordant votre appui à votre nouvelle équipe municipale. Le temps passe rapidement et cette première année nous a permis de mieux connaître les dossiers, de prendre nos repères et surtout de travailler ensemble à faire avancer notre municipalité.

Je tiens à remercier sincèrement les citoyens pour leur confiance et leur collaboration. Être à la tête d'une municipalité représente une belle responsabilité, mais également plusieurs défis. Chaque décision doit être prise pour le bien-être de notre communauté et l'avenir de Saint-Léon-le-Grand.

Au cours de cette première année, nous avons amorcé plusieurs réflexions et démarches afin de poursuivre le développement de notre municipalité, d'améliorer nos infrastructures et de répondre aux besoins de nos citoyens. Plusieurs dossiers demandent du temps, de la planification et de la collaboration, mais soyez assurés que nous travaillons avec la volonté de faire les choses de façon responsable et dans le meilleur intérêt de notre communauté.

Je souhaite également remercier les membres du conseil municipal ainsi que l'équipe administrative et les employés municipaux pour leur engagement et leur travail quotidien. La réussite de nos projets repose sur le travail d'équipe et sur la collaboration de chacun.

Nous avons encore beaucoup de travail devant nous et plusieurs projets à concrétiser. Nous continuerons d'avancer avec la même volonté de bâtir une municipalité dynamique, accueillante et fière de ses citoyens.

Bon mois de novembre à tous!

Christian Charette, maire

Résumé des procès-verbaux

- Adoption du règlement no. 288-2026 sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et de conclure des contrats à la direction générale
- Transfert d'un trop-financé à l'excédent accumulé non-affecté
- Dépôt de la liste des taxes impayées des contribuables au 10 novembre 2026
- Dépôt du rapport budgétaire comparatif
- Dépôt des prévisions à venir
- Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 365 800$ qui sera réalisé le 2 décembre 2026
- Nomination du délégué et du substitut - Régie d'Aqueduc de Grand Pré
- Dépôts des déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil
- Éthique et déontologie - Déclaration des dons et autres avantages reçus
- Mandat à la FQM - Offre de service en ressources humaines et relations de travail (RH/RT)
- Station d'épuration des eaux usées - Autorisation de dépenses au directeur des travaux publics
- Recommandation de paiement à l'entrepreneur MGEF Inc. - Travaux de réfection du rang de l'Isle
- Programme d'aide à la voirie locale - Volet entretien 2026-2027 - Dossier numéro LPV46937 - Reddition de compte
- Programme d'aide à la voirie locale 2026-2027 - sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) - Dossier no. HCE99264 - Reddition de compte - affectation du montant de 38 000$
- Réparation de boîtes de vannes - Autorisation de dépenses au directeur des travaux publics
- Réparation de bornes fontaines - Autorisation d'achat de pièces au directeur des travaux publics
- Location d'un terrain - Fabrique de Saint-Léon-le-Grand
- Entente de participation au Projet GMR Communautaire
- Club Quad Mauricie 2006 - Réponse à la demande concernant le passage de véhicules hors route sur les routes municipales
- Demande d'aménagement d'une traverse piétonnière à proximité d'un établissement scolaire auprès du ministère des Transports et de la Mobilité Durable (MTMD)
- Levée de l'interdiction et fermeture du dossier du lot 4 409 682

NOUVELLE SIGNALISATION AU BUREAU MUNICIPAL

Dans le but d'assurer la fluidité de la circulation et de favoriser la sécurité de tous autour du bureau municipal, une nouvelle signalisation a été instaurée.

Nous vous demandons de respecter cette signalisation et également de réduire votre vitesse dans le stationnement du bureau municipal.

Merci de votre collaboration.



ENTRÉE



SORTIE

UN NOUVEAU CAMION-CITERNE POUR NOTRE SERVICE INCENDIE !

La Municipalité est fière de vous présenter son nouveau camion-citerne. Ce nouveau véhicule représente un investissement important pour assurer la sécurité de notre population et permettre à nos pompiers de disposer d'équipements adaptés aux besoins du territoire.

Avec son nouveau lettrage et son éclairage, le camion arbore maintenant fièrement les couleurs de notre service incendie et est prêt à prendre la route pour répondre aux appels d'urgence.

La Municipalité tient à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce projet ainsi que les membres de notre service incendie pour leur dévouement et leur engagement envers la sécurité de nos citoyens.



NOUS RECRUTONS

LA MUNICIPALITÉ EST À LA RECHERCHE DE POMPIERS VOLONTAIRES



Sommaire du poste

Relevant du Directeur du Service de sécurité incendie, vous jouerez un rôle essentiel dans la protection des personnes et des biens sur le territoire desservi. Vous participerez activement aux opérations de lutte contre les incendies et aux diverses interventions d'urgence, tout en contribuant à l'entretien de la caserne, des véhicules et des équipements. Vous vous engagerez également dans un programme de formation continue.

Qualifications requises minimales

- **Résidence ou lieu de travail :** Être domicilié ou avoir son travail sur le territoire desservi par le Service de sécurité incendie
- **Âge :** Être âgé d'au moins 18 ans.
- **Disponibilité :** Assurer une présence régulière aux activités du service.
- **Engagement de formation :** S'engager à suivre la formation de base (rémunérée).
- **Permis de conduire :** Posséder un permis de conduire avec la classe 4-A ou s'engager à l'obtenir durant sa période de probation.
- **Questionnaire pré-embauche :** Répondre aux questions sur votre état de santé en lien avec les tâches à accomplir.

Pour plus d'informations, contactez-nous au bureau municipal.
819-228-3236



Protégeons notre eau potable

💧 Pourquoi ce dépliant ?

L'eau potable est notre bien le plus précieux. Chaque jour, nous dépendons de sources naturelles pour boire, cuisiner, nous laver et vivre en santé. Pourtant, ces sources sont vulnérables à la pollution, aux accidents et aux mauvaises pratiques.

Ce dépliant découle des ***Plans de protection des sources d'eau potable*** élaborés en partenariat par la **Régie d'aqueduc de Grand Pré** et la **Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé**.

Il vous propose des gestes simples, des conseils pratiques et des informations essentielles pour **protéger nos sources d'eau potable**.

Ensemble, citoyens et municipalités, nous avons le pouvoir d'agir.

Un geste à la fois, pour la santé de tous!



✅ LES BONS GESTES À ADOPTER

🏠 À la maison

- Utiliser des produits d'entretien écologiques et biodégradables.
- Éviter de jeter des huiles, peintures ou solvants dans les drains, les égouts ou les fossés. Rapporter-les dans un écocentre ou un point de collecte.
- Rapporter les médicaments à la pharmacie au lieu de les jeter dans les toilettes ou l'évier.
- Entretenir et vidanger les installations septiques conformément au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées, 2022*.

Le non-respect du Règlement est passible d'amendes sévères.



🌿 Au jardin

- Éviter l'usage de pesticides et d'engrais chimiques.
- Favorisez les plantes indigènes qui nécessitent moins d'entretien et de produits.
- Récupérez l'eau de pluie : Installez des récupérateurs d'eau de pluie reliés à vos gouttières pour arroser votre jardin.

⚠️ LES RISQUES À ÉVITER

- Les activités non encadrées comme le déboisement, l'épandage de produits ou la circulation de véhicules près des sources peuvent compromettre la qualité de l'eau potable.
- Les déversements au sol peuvent contaminer les sols et les nappes phréatiques, rendant l'eau impropre à la consommation.

Savais-tu que 1 litre d'huile peut contaminer 1 million de litres d'eau potable?



- Les produits chimiques issus de l'agriculture, de l'entretien ou de l'industrie peuvent infiltrer les sources d'eau potable.
- Les médicaments jetés dans les toilettes ou l'évier peuvent contaminer les sources d'eau potable et affecter la santé humaine.
- Un système septique défectueux peut laisser s'échapper des eaux usées contaminées, contenant des bactéries et des nutriments comme les nitrates, qui s'infiltrent dans la nappe phréatique.

🤝 PARTENAIRES MUNICIPAUX

Un effort collectif pour préserver notre ressource vitale.

Régie d'Aqueduc de Grand Pré

Saint-Édouard

Les municipalités membres de la Régie d'aqueduc de Grand Pré

Louiseville

Municipalité d'Maskinongé — Harmonie et Fierté

Municipalité de Maskinongé

Sainte-Ursule

Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

Municipalité de Saint-Alexis-des-Monts

Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton

Chaque citoyen a un rôle à jouer.

En adoptant de bonnes pratiques, vous contribuez à la sécurité de notre eau potable.

L'eau, c'est notre bien commun. Préservons-la, ensemble 💙



📞 POUR EN SAVOIR PLUS

Régie d'aqueduc de Grand Pré

3000, rang des Chutes
Saint-Édouard-de-Maskinongé, QC
J0K 2H0
(819) 228-0181
regieagp.com

Municipalité de Saint-Édouard-de-Maskinongé

3851, rue Notre-Dame
Saint-Édouard-de-Maskinongé, QC
J0K 2H0
(819) 268-2833
st-edouard-de-maskinonge.ca

🗺️ ZONES DE PROTECTION

Les zones de protection des sources d'eau potable sont des zones désignées pour protéger la qualité de votre eau.

Les municipalités qui fournissent de l'eau à plus de 500 personnes doivent analyser la vulnérabilité de leurs sources d'eau potable.

Les municipalités sont responsables de l'élaboration de plans de protection des sources d'eau potable pour gérer les risques, qui peuvent inclure des mesures comme la création de zones de protection immédiate, intermédiaire et éloignée autour des prélèvements d'eau.



Informez-vous auprès de votre municipalité pour connaître les restrictions applicables.

URBANISME - DEMANDES DE PERMIS

Vous pouvez vous procurer les formulaires des divers permis sur notre site Internet dans la section permis de l'onglet municipalité ou vous présenter au bureau municipal (sur rendez-vous).

POUR LES APPELS D'URGENCE DE SOIR ET FIN DE SEMAINE

Pour les appels d'urgence, en dehors des heures du bureau municipal, laissez un message clair et précis de la situation urgente au 819-228-3236, poste # 5.

VOICI LES PROCHAINES DATES D'OUVERTURE DE LA BIBLIOTHÈQUE:

17 NOVEMBRE

15 DÉCEMBRE

DE 18H À 20H

BIENVENUE À TOUS





novembre

D	L	M	M	J	V	S	n°
							44
1	2	3	4	5	6	7	45
8	9	10	11	12	13	14	46
15	16	17	18	19	20	21	47
22	23	24	25	26	27	28	48
29	30						49

décembre

D	L	M	M	J	V	S	n°
		1	2	3	4	5	49
6	7	8	9	10	11	12	50
13	14	15	16	17	18	19	51
20	21	22	23	24	25	26	52
27	28	29	30	31			53

RÉCUPATION + DÉCHETS

ENCOMBRANTS

MATIÈRES COMPOSTABLES ÉCRIT EN ROUGE

Municipalité de Saint-Léon-le-Grand

Petite municipalité... Grand cœur !

PARADE de NOËL DE SAINT-LÉON

12 DÉCEMBRE 2026

Des lumières, des chars, des sourires et toute la magie de Noël !

FAMILLES

TRADITION

PARTAGE

COMMUNAUTÉ

FOOD TRUCK sur place !

De quoi se régaler avant le départ !

CHANSONNIER sur place !

Pour réchauffer l'ambiance pré-parade !

Venez vivre la magie de Noël à Saint-Léon !

Ho Ho Ho !

VOUS VOULEZ PARTICIPER À LA PARADE ?

CHARS ALLÉGORIQUES

Entreprises, organismes, familles ou groupes, vous souhaitez participer avec un char allégorique ?

Inscrivez-vous dès maintenant afin de faciliter la planification et l'organisation de la parade.

parade.stleon@outlook.com

LE PÈRE NOËL SERA PARMI NOUS !

Vous souhaitez que votre enfant reçoive un cadeau de la part du Père Noël ?

Inscrivez votre enfant afin qu'il puisse entendre son nom et venir chercher son cadeau auprès du Père Noël !

loisirs.stleon@outlook.com

Un moment magique pour nos tout-petits !

LE COMITÉ DES LOISIRS A BESOIN DE VOUS !

Pour faire de la Parade de Noël un événement encore plus magique, le comité des loisirs a besoin de votre soutien !

Vous avez envie de vous impliquer ? Venez donner un coup de main lors de la réalisation de l'événement et contribuez, vous aussi, à faire rayonner notre communauté !

Ensemble, on fait la différence !

Une communauté qui brille, même en hiver !